



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 6742

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives préoccupations des producteurs de légumes, notamment dans la région Nord-Pas-de-Calais. Ceux-ci se trouvent confrontés à une concurrence de plus en plus vive, se traduisant notamment dans les grandes surfaces, par des prix de vente abusivement bas, sans lien avec les prix du marché. Il a même été constaté que des produits proposés (poireaux) venaient de Belgique pour une origine annoncée « France ». Au-delà de la fraude constatée, on peut s'interroger sur le fait de voir des pays européens venir concurrencer les producteurs français dans des conditions inadmissibles qui sont liées soit à la distorsion des charges salariales, soit à l'inégale réglementation phytosanitaire. Il lui demande s'il ne lui semble pas opportun de renforcer les contrôles relatifs aux ventes de légumes et, par ailleurs, de proposer à la Communauté européenne une harmonisation accrue des conditions relatives à la culture et à la vente des produits agricoles et singulièrement des légumes, soulignant qu'il s'agit aussi d'une exigence de santé publique.

Texte de la réponse

Les échanges de fruits et légumes de la France avec ses partenaires communautaires de l'Europe du Nord font l'objet d'un flux traditionnel important. Ainsi au cours du premier semestre de l'année 1997, les Pays-Bas et la Belgique ont représenté ensemble 17 % du total, en valeur, de nos achats extérieurs de légumes. De leur côté nos ventes, vers ces deux destinations, ont constitué 16 % du total. Pour les fruits, nos expéditions vers ces deux Etats membres voisins ont largement augmenté entre 1990 et 1995 : progression de 70 % vers la Belgique et de 26 % vers les Pays-Bas. Ces échanges connaissent parfois des périodes de vive concurrence, comme ce fut le cas à la fin de l'été 1997 pour la salade en provenance de Belgique. Alors que les cours de l'expédition des régions de production française étaient à leur plancher, les laitues belges étaient mises en vente sur le marché de gros de Lille à un niveau de prix encore plus bas. Cette situation, préjudiciable à l'adaptation de l'organisation économique à la nouvelle OCM, a fait l'objet d'une communication des autorités françaises à la Commission de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6742

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4121

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1009